ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 14561

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des universités françaises. Il s'inquiète vivement de ces dernières, dont certaines se voient contraintes, pour financer l'entretien de leurs infrastructures ou la titularisation de leurs personnels, de prélever des fonds sur leur budget d'enseignement et de recherche ou de fermer provisoirement leurs locaux. Le contexte d'augmentation tarifaire du prix de l'eau et du chauffage, la nécessité de sécuriser les sites des campus, de faire de gros investissements sur un patrimoine qui vieillit, de s'adapter aux normes nouvelles, ont accru les difficultés. La réponse du Gouvernement qui consiste à renvoyer les présidents d'université à la gestion de leurs réserves financières apparaît pour le moins irresponsable au vu de la médiocrité du budget alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche dans la loi de finances 2003. Il dénonce la faiblesse des ressources des universités françaises qui s'est aggravée, depuis un an notamment, parce que : la loi de finances rectificative a annulé 50 millions d'euros de crédits pour l'enseignement supérieur et 100 millions d'euros pour la recherche ; des affectations budgétaires pour 2003 sont actuellement gelées ; la moitié des universités aura en 2003 une dotation globale de fonctionnement réduite par rapport à l'exercice de 2002 ; le ministère prétexte de la transformation d'emplois de catégories C en B ou A pour montrer sa bonne volonté. L'Etat semble s'engager vers un service universitaire minimal, alors qu'il est indispensable d'investir dans les universités et l'enseignement supérieur pour préparer l'avenir. Au moment où l'université française s'engage dans l'harmonisation des formations universitaires européennes, il est impératif qu'elle obtienne des moyens qui soient à la hauteur de ses missions d'enseignement et de recherche. En conséquence, il lui demande de revenir sur les dispositions budgétaires pour que les engagements de l'Etat concernant le plan pluriannuel de programmation de l'emploi scientifique et les autorisations de programmes soient respectés. De plus, il souhaiterait savoir si la situation des universités en difficulté pourrait être réexaminée afin que leur soient alloués d'urgence les financements nécessaires à leur fonctionnement et de s'engager à n'effectuer aucun gel de crédit pour 2003 dans les domaines de l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

La loi de finances 2003 prévoit pour l'enseignement supérieur un budget de 8,8 milliards d'euros, soit une progression de 1,05% par rapport au budget précédent. Cette progression s'inscrit dans un contexte global de diminution des effectifs étudiants. Ces moyens supplémentaires se traduisent notamment par la création de 500 emplois d'enseignants, de 700 emplois d'ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service (IATOS) et de bibliothèque, et l'augmentation de 49,5 millions d'euros des crédits de fonctionnement. Ils vont permettre de renforcer l'encadrement des établissements d'enseignement supérieur et de remettre à niveau les subventions de fonctionnement. Il n'y a donc pas eu de diminution du budget de l'enseignement supérieur pour 2003. En outre, ni la loi de finances rectificative pour 2002, ni les annulations de crédits antérieures début 2003 n'ont porté sur le fonctionnement des universités. Ceci témoigne très clairement que l'Etat n'entent pas mener, dans le domaine de l'enseignement supérieur, une politique de diminution des moyens mais bien au contraire une politique ambitieuse de développement.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE14561

Données clés

Auteur : M. François Lamy
Circonscription : Essonne (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14561
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2161
Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5668